## <u>Séance du 04 juin 2020</u>

Le quatre juin deux mille vingt, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont assemblés à la salle Emile Beaufils, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation: 28/05/2020

Date d'affichage: 09/06/2020

<u>Étaient présents</u>: M. CORON Bruno; Mme LEDOUX Malika; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent; Mme PAISANT Nadège; M. LECLERC Sébastien; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine; M. MARTIN Nicolas; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.

Mme LEMERRE, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. CORON, Maire, informe le Conseil Municipal que M. Sylvain GOUVENOU Président du Syndicat scolaire et M. François LE BEHOT, Directeur d'école vont faire une présentation du fonctionnement de l'école, ce qui permettra aux nouveaux élus d'avoir une vue d'ensemble des différentes entités qui existent et leur mode de fonctionnement. M. le Maire leur passe la parole.

Après cette intervention et avant de démarrer la réunion, M. CORON remet à chaque conseiller une copie de la charte de l'élu local accompagnée des dispositions du chapitre du code général des collectivités territoriales (CGCT) consacré aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux » (2ème partie, livre 1er, titre II, chapitre III).

### I. Composition des Commissions Communales (visa /06/2020)

- M. le Maire remet aux membres du Conseil Municipal la liste des Commissions Communales qu'il a élaborée en concertation avec les adjoints. Il rappelle qu'il est membre de droit de toutes les commissions. Il demande à chacun de se positionner sur celles-ci.
- 1/ Commission sociale: Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège, LESECQ Marie, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine, LEHAIRE Solange.
- 2/ Commission Finances Achats : Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mmes PAISANT Nadège, BARBET Isabelle, ANNE Dorothée.
- 3/ Commission Urbanisme Travaux Bâtiments communaux : MM DUFORT Erik, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mme BARBET Isabelle ; M. MARTIN Nicolas.
- 4/ Commission Communication Bulletin Informatique Site internet : Mmes LEDOUX Malika, LESECQ Marie, LECHEVALLIER Blandine, LEMERRE Honorine, ANNE Dorothée.
- 5/Commission Fêtes et Cérémonies Sports et Loisirs : Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LECHEVALLIER Blandine, LEHAIRE Solange.
- 6/ Commission Voirie Accessibilité Chemins de randonnée Stationnement Etang Employés Communaux : MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent, LECLERC Sébastien ; Mme BARBET Isabelle ; M. MARTIN Nicolas.
- 7/ Commission Fleurissement Cimetière : MM PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mmes PAISANT Nadège, LECHEVALLIER Blandine, LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.
  - 8/ Commissions Listes électorales diverses :
    - Artisanat et Commerce : M. DUFORT Erik ; Mme NORGUET Catherine.

# II. <u>Délégué du Conseil Municipal au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche SDEM50</u> (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un membre (population inférieure à 1 000 habitants) pour le représenter au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Après délibération, M. DUFORT Erik, Adjoint, est désigné pour représenter la commune au SDEM50.

## III. <u>Délégué du Conseil Municipal au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche SDeau50</u> (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un délégué (population inférieure à 1 000 habitants) pour siéger au Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) de Montpinchon au sein du SDeau50.

Après délibération, M. DUFORT Erik, Adjoint est désigné.

## IV. <u>Délégués du Conseil Municipal au Syndicat Scolaire Intercommunal Carantilly - Dangy - Quibou</u> (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 4 membres doivent être désignés pour siéger au Syndicat Scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal propose M. PACARY Michel, Mmes LESECQ Marie, LEMERRE Honorine et ANNE Dorothée pour siéger au Syndicat Scolaire Carantilly - Dangy - Quibou.

### V. <u>Délégué du Conseil Municipal à Saint-Lô Agglo</u> (visa /06/2020)

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral, la commune dispose d'un siège au sein du conseil communautaire de Saint-Lô Agglo. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, c'est l'ordre du tableau du conseil municipal qui détermine qui y siègera.
- M. le Maire précise qu'il a démissionné de la fonction de conseiller communautaire titulaire, tout comme Mme LEDOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe et M. DUFORT, 2<sup>nd</sup> adjoint. C'est donc M. PACARY, 3<sup>ème</sup> adjoint qui siègera au conseil communautaire de Saint-Lô Agglo en tant que titulaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

#### VI. <u>Délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole</u> (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que chaque commune est représentée au sein du Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal Carantilly – Dangy – Quibou par son Maire. M. CORON, Maire y siègera donc.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

## VII. <u>Délégué du Conseil Municipal à Manche Numérique pour la compétence « Services Numériques »</u> (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un représentant du Conseil Municipal qui ensuite sera appelé à constituer une ou des listes de délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité Syndical de Manche Numérique pour la compétence « Services Numériques » à laquelle Carantilly adhère.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme Isabelle BARBET.

### VIII. Référent « Ordures Ménagères » au sein de Saint-Lô Agglo (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un représentant qui sera référent « Ordures Ménagères » et qui siègera dans les réunions de travail de Saint-Lô Agglo. En effet, une harmonisation du mode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération est en cours.

Après délibération, Le Conseil Municipal désigne Mme Nadège PAISANT.

### IX. Indemnité de fonction du maire et des adjoints (visa /06/2020)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des élus municipaux et l'invite ensuite à délibérer.

Le Conseil Municipal de la commune de Carantilly,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec effet au 27 mai 2020 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, pour la strate de population comprise entre 500 et 999 habitants (population totale du dernier recensement : 653 habitants), soit :
  - Indemnité du maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - Indemnité de chaque adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23 et suivant du CGCT.

- que cette délibération annule et remplace celle du 31 mars 2017.
- que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget communal.
- qu'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.
  - que les indemnités de fonction de maire et d'adjoints seront versées mensuellement.

### X. <u>Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal</u> (visa /06/2020)

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 (modifiés par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 – art.6 et 9) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de décisions.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire les décisions suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, fixé à 70 000 € par année civile ;
  - de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement du Maire.

#### XI. Vente d'herbe année 2020 parcelles route de Dangy (visa /06/2020)

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été décidé de procéder à une vente d'herbe des parcelles de terre situées route de Dangy. Cette année, vu les conditions sanitaires, il avait été décidé de limiter cette vente aux exploitants de la commune. Une annonce est parue dans la presse et une seule offre a été reçue en mairie :
  - M. Fabien FOSSEY avec une proposition de 450 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de M. Fabien FOSSEY, domicilié 7 Hôtel Capitaine à Carantilly, pour le prix de 450 € pour l'ensemble des parcelles d'une contenance de 2 ha 60 ares 96 ca.

M. Fabien FOSSEY pourra disposer de ces parcelles de juin à décembre 2020. La location sera payable d'avance. Une convention sera établie entre les 2 parties.

### XII. Anniversaire de Mme LERIVEREND (visa /06/2020)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Lucie LERIVEREND fêtera ses 100 ans le 19 juin prochain. Il suggère que 2 ou 3 représentants du Conseil Municipal se rendent chez elle ce même jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette initiative et décide de lui offrir :

- un bouquet de fleurs de chez ETAMINE à Marigny-le-Lozon (valeur maxi 30 €);
- un bon d'achat au Restaurant La Cocotte Gourmande de Carantilly (valeur maxi 70 €).
- M. le Maire prendra contact avec le fils de Mme LERIVEREND pour l'organisation matérielle de cette petite cérémonie.

#### XIII. Affaires diverses

- 1/ De nombreux organismes demandent les coordonnées des élus. Il est pris note des souhaits de chacun quant à la communication des adresses mails, postales et numéros de téléphone.
- 2/ M. le Maire informe le conseil que les masques en kit commandés près de St James par la commune sont arrivés cet après-midi. Le Conseil Municipal suggère d'attendre de voir l'évolution de la pandémie à l'automne avant d'en faire la distribution à la population.
- 3/ Mme LEDOUX remet à M. CORON, Maire une écharpe tricolore au nom de tout le Conseil Municipal.
- 4/ M. DUFORT, Adjoint signale qu'une fuite de plomberie s'est produite pour la 3<sup>ème</sup> fois au même endroit dans la cuisine du restaurant La Cocotte Gourmande. L'entreprise Caroline BRETON a été contactée et est intervenue. Cet hiver, il y avait également eu une fuite au niveau de la toiture du logement ce qui a endommagé le placo.

D'autre part, M. DUFORT signale que des ardoises sont parties sur le toit du logement communal situé au 7 Les Ecoles et qu'il faudrait prévoir une révision des gouttières à l'église.

5/ Mme LEMERRE signale que Saint-Lô Agglo a autorisé la réouverture des salles de sports à compter du 4 juin 2020. Elle précise que les conditions sont difficiles à mettre en application (nombre de personnes, désinfection du matériel et des locaux,....). De ce fait, l'association Bol d'Air dont elle est membre du bureau n'envisage pas pour le moment une reprise des cours.

Mme PAISANT, membre de l'association JSC, signale que les entrainements adultes vont reprendre mais pas les enfants et que le protocole de la fédération de tennis de table sera appliqué.

- 6/ Mme PAISANT souhaite savoir où en est la vente de la licence IV qui doit intervenir avant l'automne. M. le Maire va relancer l'acheteur et le notaire chargé de l'acquisition.
- 7/ M. le Maire demande au Conseil Municipal quel jour est le plus opportun pour les réunions de Conseil. Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois semble satisfaire l'assemblée.
  - 8/ M. le Maire informe des prochaines réunions à venir :
    - lundi 8 juin 2020 à 14h à la mairie : commission voirie
    - lundi 15 juin 2020 à 20h à la mairie : commission des finances
    - jeudi 2 juillet à 20h à la salle des fêtes : conseil Municipal (présentation du budget)
    - jeudi 9 juillet à 20h à la salle des fêtes : conseil municipal (vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON	La Secrétaire, Honorine LEMERRE
Malika LEDOUX	Isabelle BARBET
Erik DUFORT	Blandine LECHEVALLIER
Michel PACARY	Catherine NORGUET
Laurent LEPLEY	Nicolas MARTIN
Nadège PAISANT	Solange LEHAIRE
Sébastien LECLERC	Dorothée ANNE
Marie LESECQ	

